

Assemblée générale extraordinaire BECI - Chambre de Commerce de Bruxelles asbl

Nos membres sont invités à assister à une Assemblée Générale extraordinaire de BECI - Chambre de Commerce de Bruxelles qui se tiendra au siège social, 500 Avenue Louise à 1050 Bruxelles le

Mercredi 14 juin 2023 à 10 heures

Seul point à l'Ordre du jour : Modification des statuts

Les objectifs de la modification proposée des statuts sont la mise en conformité avec le nouveau Code des Sociétés et Associations, la simplification et l'harmonisation de la gouvernance entre les 2 organisations BECI (à savoir la Chambre de Commerce et l'Union des Entreprises de Bruxelles) et l'intégration de principes de gouvernance durable. Les chapitres faisant l'objet des modifications sont :

Titre I (ajout du nom BECI et modernisation de l'objet et activités), Titre II (élargissement membres effectifs, révision plafond cotisations), Titre III (révision durée mandats, Composition comité exécutif, ajout article conflit d'intérêt, conditions pour être administrateur), Titre IV (adaptation au CSA), Suppression du Titre V (Commissions) et reprise de la numérotation : Titre V (Comptes et Budget réécrit) , Titre VI (conditions liquidation), Titre VIII repris dans nouveau Titre VIII (dispositions finales réécrit), Titre IX devient Titre VII (Règlement d'ordre Intérieur réécrit)

Si le quorum nécessaire pour adopter les nouveaux statuts n'est pas atteint, une nouvelle réunion de l'Assemblée générale aura lieu **le 29 juin 2023 à 12h** au siège social de BECI.

Cette assemblée statuera à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les membres peuvent consulter la nouvelle version proposée des statuts sur le site web de BECI : www.beci.be (dans la partie à propos) . voir le QR Code

Annick Hernot
Président